

*Déclarations de ministres*

sujet de l'Initiative de défense stratégique, la guerre des étoiles, nous trouvons en page 47 du rapport une recommandation concernant l'observation du traité MAB de 1972. Le comité demande qu'on réaffirme une application stricte du traité des MAB, dans le sens d'une interdiction de tout ce qui n'est pas recherche fondamentale sur des systèmes défensifs. Le gouvernement y donne suite de façon modérément positive. Mais nous avons affirmé et continuons de le faire que l'Initiative de défense stratégique, la Guerre des étoiles, est une violation pure et simple du premier paragraphe de l'article V du Traité sur les MAB.

La meilleure approche que le gouvernement pourrait adopter serait d'exiger le respect de ce premier paragraphe de l'article V du Traité, qui a déjà été cité à la Chambre comme vous le savez, monsieur le Président. Chacune des parties s'y engage à ne pas mettre au point, à l'essai ou en déploiement de systèmes de MAB ou composants à bases marine, aérienne ou terrestre mobile.

Nous estimons que l'initiative dite IDS viole ce traité. Le ministre pourra toujours soutenir qu'il n'y a pas violation au sens littéral que certains pourraient attribuer à son texte. Mais je répons que le rôle d'homme d'État respecté l'oblige à s'en tenir à l'esprit du traité sinon à sa lettre. D'ailleurs, je pense que la lettre du traité va dans le même sens également. Ce n'est pas là un dossier pour avocats procéduriers, mais pour hommes d'État. L'initiative IDS empêche d'avancer la question du désarmement, objectif déclaré du gouvernement et dont le ministre parle avec tellement d'éloquence de temps à autre. Cette initiative risque d'une part, d'accélérer la course aux armements et d'autre part, de canaliser tous les précieux dollars que nous pourrions consacrer au développement des pays du tiers monde ou du moins, utiliser à de meilleures fins.

Le ministre est en faveur d'une interdiction globale des essais, mais il contourne la question en parlant de vérifications et le reste. Il est temps que le ministre et son gouvernement se fassent entendre. Ils auraient dû appuyer le moratoire soviétique qui, comme nous le savons, expirera à la fin du mois.

Nous n'ignorons pas à quel point la question du contrôle des exportations d'armements est délicate et à la page 48 du rapport, on remet en question la pertinence d'un registre des exportations dans ces domaines. L'expérience iranienne nous a appris que nos systèmes sont inadéquats. L'un de nos fabricants a maintenant suspendu ses expéditions vers ce pays. Je demande au ministre de présenter une politique plus stricte en matière d'exportation d'armes vers ce pays et de prévoir des permis quelconques, afin de rendre plus stricts les règlements actuels, qui ont été mis en oeuvre plutôt récemment. Il s'agit d'une question essentielle, comme nous l'apprend ce qui se passe à l'heure actuelle aux États-Unis. Je le répète, cette réponse est insuffisante.

L'un des domaines les plus importants peut-être est celui de l'aide apportée aux pays étrangers au titre du développement. La majorité des membres du comité ont jugé qu'en ce qui a trait à l'APD, nous devrions atteindre un objectif de 0,7 p. 100 d'ici à 1990. Cette proposition a été rejetée par le gouvernement qui prône la réalisation d'un objectif de 0,6 p. 100 d'ici au milieu de la prochaine décennie. C'est tout simplement inacceptable pour le Canada et pour le monde entier.

La menace la plus insidieuse qui pèse sur la paix réside dans la disparité croissante entre les riches et les pauvres, entre le tiers monde et les pays industrialisés. Je suis au courant des restrictions budgétaires. J'ai fait partie du gouvernement et j'ai entendu, à l'occasion de tribunes téléphoniques, des gens d'un peu partout au pays demander pourquoi nous devrions consacrer de l'argent au tiers monde, alors que nous avons chez nous des chômeurs et bien d'autres problèmes. Cependant, en fait, comme nous le savons, en dollars américains constants, le PNB par habitant de tous les pays en voie de développement qui était de 340 \$ en 1955 est monté à 730 \$, en 1980, alors qu'au cours de la même période, dans les pays industrialisés, il est passé d'un peu moins de 5 000 \$ à un peu moins de 11 000 \$. L'écart est donc passé de 4 600 \$ à 9 800 \$ en termes réels.

• (1200)

A part la question humanitaire, il y a une question beaucoup plus importante encore. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) doit sensibiliser ses collègues et la population à cette question. Il s'agit de l'explosion démographique dans ces pays qui rendra notre planète pratiquement inhabitable, à moins qu'on n'atteigne un taux de croissance zéro en matière de population mondiale d'ici à l'an 2 000 ou peu après. Si la réalisation de cet objectif est reportée à l'année 2 075, on estime que la population mondiale sera de 20 milliards d'habitants d'ici à la fin du prochain siècle. Nous savons que la pauvreté engendre un accroissement de la population; c'est un fait établi scientifiquement. Nous avons donc tout intérêt à régler cette question à long terme pour ce qui est de la biosphère en plus des raisons humanitaires, qui sont si pressantes à l'heure actuelle.

Je voudrais maintenant parler de l'Amérique centrale qui sera mon dernier sujet d'intervention. Cette région du monde offre une belle occasion au gouvernement et au ministre de déployer leurs talents politiques. On a parlé du processus du groupe Contadora. Pour l'instant, ce processus est au point mort. Si le ministre jouait cartes sur table à la Chambre, je crois qu'il se dirait inquiet, qu'il conviendrait que ce processus est au point mort et qu'il faut le ressusciter. Si je ne m'abuse, les secrétaires généraux de l'Organisation des États américains et des Nations Unies ont proposé leur aide pour relancer la solution du Contadora. J'engage le ministre à agir en homme d'État dans la grande tradition de notre pays en disant au monde que le Canada soutiendra de tels efforts pour assurer la paix, au besoin en dépêchant des observateurs sur les lieux et en faisant l'impossible pour amorcer une offensive diplomatique en Amérique centrale qui risque de devenir un autre Vietnam. C'est le moment de faire une intervention diplomatique.

Je voudrais également attirer l'attention du ministre sur les questions relatives aux droits de la personne en Amérique centrale, des questions qu'il faut résoudre. J'ai rencontré aujourd'hui des représentants de la Mission pour la paix qui reviennent du Salvador et qui ont signalé que le nombre d'atteintes aux droits de la personne augmentaient encore dans cette région du monde. Voilà qui nous rappelle la partie du document traitant de l'aide aux régimes qui suppriment les droits de la personne. J'encourage le ministre à examiner ce problème pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire davantage, avec le concours des organismes non gouvernementaux.